

comme les silos et les postes de commandement; ils ne constituent cependant qu'un seul élément de l'Initiative, qui, advenant sa concrétisation, supposera le déploiement massif de systèmes aéroportés et spatiaux actuellement interdits par le traité. Ainsi, le général Abrahamson, chef de l'Organisation de l'IDS, a reconnu devant le Congrès que, faute d'essais, la mise au point de certains dispositifs comme les composants optiques aéroportés aboutirait bien vite à l'impasse. Or, le traité interdit les essais de ce genre.

De façon plus générale, recourant à une interprétation technique et controversée du traité, des membres du gouvernement Reagan ont soutenu que la recherche et le développement en matière de technologies "exotiques" (celles se rapportant aux lasers spatiaux et aux armes à faisceaux de particules, par exemple) ne sont pas du tout visés par le traité. Dans une déclaration publique et officielle à ce propos, l'ambassadeur Nitze avait affirmé que, même si cette interprétation "élargie" du traité était légitime en regard du sens des négociations ABM, le gouvernement s'en tiendrait jusqu'à nouvel ordre à l'interprétation "stricte" suivant laquelle la mise en oeuvre de technologies exotiques constituerait une violation du traité. Toutefois, le secrétaire à la Défense Weinberger et d'autres porte-parole ont indiqué dans des déclarations plus récentes que la Maison-Blanche comptait désormais asseoir sa position sur l'interprétation élargie, qu'elle définit comme étant "légitime et correcte".

Après la mise en chantier de l'IDS, les Soviétiques ont donné l'impression de vouloir interdire toute recherche qui s'inscrirait dans le cadre de ce nouveau programme. Toutefois, d'après des déclarations ultérieures, dont certaines ont été formulées depuis Reykjavik, il semble que les Soviétiques admettent certaines recherches à condition "qu'elles n'aient pas un but précis". Cette restriction n'a jamais été formellement explicitée, mais elle évoque clairement la distinction entre les recherches en laboratoire et les essais sur le terrain, dont nous avons discuté plus haut. Il faut toutefois ajouter qu'au lendemain des négociations sur le traité ABM, les Soviétiques ne semblent avoir fait aucune déclaration officielle tendant à confirmer l'existence de cette distinction telle que l'avaient expliquée les négociateurs américains en 1972 devant le Sénat. Mais dernièrement, les Soviétiques ont paru disposés à négocier une définition opérationnelle de ce qu'est la recherche. Les pourparlers à cet égard couvriraient les activités admissibles dans les laboratoires, en usine et dans les polygones de tir, voire la mise à l'essai de certains sous-composants à l'extérieur de ces endroits désignés. Des spécialistes américains ont imaginé des propositions analogues, mais elles n'ont par encore été reprises par le gouvernement Reagan.

Le maintien du traité ABM

La plupart des déclarations soviétiques donnent à entendre que l'URSS souhaite maintenir l'actuel traité ABM sans le modifier : celui-ci resterait en vigueur indéfiniment, mais il ferait l'objet d'examen périodiques

tous les cinq ans, les parties contractantes ayant la possibilité, en cas "d'événement extraordinaire", de se retirer moyennant un avis de six mois. Mais en juin 1986, dans une lettre adressée au président Reagan, le secrétaire Gorbatchev a proposé que le traité soit reconduit pour une période de 15 à 20 ans et que cela aille obligatoirement de pair avec la conclusion d'un accord sur la réduction massive des forces nucléaires offensives.

Au sein du gouvernement Reagan, la question de savoir s'il faut maintenir le traité dans sa forme actuelle continue à susciter de graves divergences. En juillet 1986, dans sa réponse à la lettre de M. Gorbatchev, le président Reagan a proposé que le traité soit reconduit pour 5 ans et que les deux parties s'engagent, au terme de cette période, à ne pas déployer de défenses antimissiles pendant deux ans. Comme le traité comporte une clause de retrait moyennant six mois de préavis, le président offrait en définitive une garantie de 7 ans et demi, sans toutefois se prononcer sur les années postérieures à ce délai. La question de savoir ce qui constitue les recherches admissibles n'était toujours pas résolue.

À Reykjavik, les deux parties ont parlé de garantir le traité pendant 10 ans, mais en dépit de l'accord qui se serait fait sur certains points, la proposition a fini par échouer sur deux écueils : la définition de ce qu'étaient les recherches admissibles, et la possibilité de déployer des défenses antimissiles au bout de la période de 10 ans. Bien que les deux camps affirment avoir offert en premier le compromis de 10 ans, celui-ci était explicitement lié, dans le cas des Soviétiques, à l'élimination simultanée de tous les missiles balistiques stratégiques. Comme nous l'avons signalé précédemment, les États-Unis étaient déjà moins favorables, après Reykjavik, à ce genre de liquidation intégrale, ce qui laissait donc en suspens la question d'un accord sur une période de reconduction garantie.

Le lien entre les défenses antimissiles et les forces stratégiques offensives

La position générale des États-Unis sur cette question est qu'une réduction massive des forces offensives et le déploiement simultané de défenses stratégiques sont à la fois souhaitables et négociables. Pour leur part, les Soviétiques sont inconciliables avec des réductions

Propositions visant à renforcer le traité ABM

Juin 1986	Gorbatchev propose une garantie de 15 à 20 ans, liée à une réduction massive des forces nucléaires.
Juillet 1986	Reagan propose une garantie de 5 ans et l'interdiction de déployer quoi que ce soit pendant 2 1/2 ans.
Reykjavik	Les deux parties favorisent une garantie de 10 ans, mais elles restent partagées quant à la nature des recherches admissibles et à l'élimination obligatoire des ICBM pendant cette même période.